



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000053

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL

Jeudi 22 & vendredi 23 novembre 2018

Rapport n° CR 2018-062

Modernisation de la vie du Conseil Régional et de sa Commission permanente

AMENDEMENT

Il est rajouté un article supplémentaire à la délibération. Il est ainsi rédigé :

« A l'article 18, supprimer le point « 2) Dans l'hémicycle, l'expression est exclusivement orale : » et l'ensemble des deux tirets suivants.

Exposé des motifs

Le groupe Front de Gauche avait déploré le changement de la police des séances au détour d'une modification du Règlement intérieur.

Nous souhaitons donc revenir sur cette décision qui remet en cause de manière excessive la liberté d'expression des élu.e.s dans l'exercice de leur mandat durant les séances plénières.

Comme nous l'avions rappelé en mai 2018, la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 définit clairement le cadre de l'exercice de la liberté d'expression.

L'article 10 indique que *« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi. »*

L'article 11 précise quant à lui que *« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi. »*

Ces deux articles disent donc l'essentiel. Nul besoin de modification sauf à vouloir limiter la liberté d'expression d'une partie des citoyen.ne.s et en l'occurrence de celles et ceux qui portent un mandat octroyé par le corps électoral.

Céline MALAISE

AMENDEMENT
N° 000054



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français et République & Socialisme

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL
Jeudi 22 & vendredi 23 novembre 2018

Rapport n° CR 2018-062

Modernisation de la vie du Conseil Régional et de sa Commission permanente

AMENDEMENT

Il est rajouté un article supplémentaire à la délibération. Il est ainsi rédigé :

« met en œuvre la présente délibération à compter du 1^{er} janvier 2019 »

Exposé des motifs

Le groupe Front de Gauche considère que la dématérialisation des documents officiels du Conseil régional d'Île-de-France est indispensable. Nous regrettons même qu'elle n'ait pas été engagée auparavant, y compris sous la majorité précédente.

En revanche, cela doit s'effectuer en respectant le travail des élu.e.s et de leurs équipes. Tout doit être fait pour que le passage au tout numérique se passe sans que le travail des élu.e.s en pâtisse. Or en choisissant de mettre en place cette dématérialisation, en particulier la dématérialisation du dépôt d'amendements, lors de la séance budgétaire, le respect de ce travail n'est aucunement garanti.

A ce jour et à quelques jours de l'arrivée des annexes budgétaires, aucune séance de formation des équipes de collaborateurs.trices n'a été prévue, aucune possibilité d'accès à *Air Délib* n'a été envisagé. Rien n'a été engagé de manière à faciliter le travail des groupes politiques.

Or comme chacun sait, tout passage à un nouvel outil numérique engage un temps d'adaptation plus ou moins long en fonction des formations des uns et des autres. Choisir d'introduire le recours à *Air Délib* pourrait avoir des conséquences importantes sur la charge de travail des groupes politiques pour lesquels le débat budgétaire est un débat crucial.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que cette dématérialisation ne prenne effet que lors de la prochaine réunion institutionnelle, à savoir la commission permanente de janvier 2019.

Céline MALAISE